

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-15**Objet : Cycle de certification ISO 9001 :2015**

Considérant qu'en 2014 puis en 2016, le SYMEVAD a obtenu la certification de sa démarche qualité ISO 9001 ; démontrant ainsi l'engagement du Syndicat et de son organisation pour révéler la qualité des savoir-faire et des compétences, tout en instaurant une culture client,

Considérant que pour y parvenir, le SYMEVAD a eu recours aux services de l'AFNOR pour l'accompagner dans cette démarche de recherche de productivité et de performance de son organisation,

Considérant que le 15 septembre 2018, l'entrée en vigueur du référentiel 2015 de la norme ISO 9001, a eu pour conséquence l'expiration du certificat du SYMEVAD,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à un organisme extérieur de certification pour entamer un nouveau cycle de certification pour les activités « **MAITRISE ET SUIVI D'OPERATIONS DE PREVENTION, DE VALORISATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT** », pour le site du siège du SYMEVAD à EVIN MALMAISON mais aussi pour les déchèteries de Arleux et Cuincy, gérées en régie.

En conséquence,

Vu l'exposé de son président,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délégation du Conseil Syndical accordée au Président par délibération en date du 28 mai 2014 (2014-24)

Vu la proposition financière et technique de l'AFNOR référencée 201909/CHV/2825 du 26 septembre 2019 ;

L'an deux mille dix-neuf, le 7 octobre 2019

Le Président du SYMEVAD

DECIDE**Article 1**

De retenir AFNOR CERTIFICATION pour le cycle de certification ISO 9001 :2015 pour les années 2019 à 2021; sous réserve de la régularité de la situation fiscale et sociale de la société.

Article 2

Le montant total HT de l'offre est de 7 140 €. Le découpage des prestations est ainsi prévu :

AUDIT & PRESTATIONS					
Période	Prestation	Détails	Nombre de jours	Nombre d'auditeur(s)	Montant HT
2019	AUDIT - Initial	Etape 1 : Audit sur site : 0,5 Etape 2 : Audit sur site : 2 Préparation de l'audit, rédaction du rapport, autre : 0,5		1	3 570 €
	GESTION ANNUELLE - Autre				150-€ Offerts
2020	AUDIT - Suivi 1	Audit sur site : 1 Préparation de l'audit, rédaction du rapport, autre : 0,5		1	1 785 €
	GESTION ANNUELLE - Autre				150-€ Offerts
2021	AUDIT - Suivi 2	Audit sur site : 1 Préparation de l'audit, rédaction du rapport, autre : 0,5		1	1 785 €
	GESTION ANNUELLE - Autre				150-€ Offerts
Total HT (sur 3 ans)					7 140 €

Les frais de déplacements, de restaurations et d'hébergements des auditeurs sont facturés en sus au coût réel.

Les crédits nécessaires pour l'année en cours sont inscrits au budget principal.
Les budgets des années 2020 et 2021 comprendront cette dépense.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Arras,
- Monsieur le Comptable d'Hénin-Beaumont,

Fait à Evin Malmaison,

Le 7 octobre 2019